

Vérification électronique de l'autorisation d'occuper la voie (ETAV)

Protéger les conducteurs de véhicules rail-route de l'Ingénierie en les alertant lorsqu'ils s'approchent de leurs limites de travail autorisées en inspectant et en entretenant la voie.

- Réduit considérablement le risque d'infraction liée à une autorisation touchant la voie principale (IAVP) – les IAVP se produisent lorsque des véhicules en voie sortent de leurs limites de travail autorisées
- Outil de navigation maison novateur et solution de localisation précise
- Utilise le système mondial de navigation par satellite haute précision pour localiser les véhicules sur la voie en temps réel
- L'entièreté du réseau de voies principales du CN est cartographié dans notre système d'information géographique (SIG)

2 500

véhicules équipés

18 332

milles de parcours

Les employés de l'Ingénierie patrouillent et réalisent des inspections le long des voies qui composent le réseau du CN. Le personnel de l'Ingénierie doit occuper la voie uniquement dans leurs limites de travail autorisées pour éviter tout conflit avec des trains ou du matériel de travaux.



Véhicules rail-route du CN sur le terrain :
Pour patrouiller et inspecter la voie



Véhicule rail-route du CN, intérieur :
Le système ETAV alerte l'Ingénierie à l'approche ou au dépassement des limites de travail autorisées